Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 11 (1981)

Heft: 7-8

Rubrik: Les conseils du médecin : placebos et effet placebo

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les conseils du médecin



Docteur Maurice Mamie

Placebos et effet placebo

Introduits et popularisés par les auteurs anglo-saxons, ces termes sont de plus en plus employés dans les textes de vulgarisation médicale et sont en général mal compris du public. Placebo est le futur du verbe latin plaire et veut donc dire je plairai.

Un nouveau médicament n'est lancé qu'après avoir été l'objet d'une très longue et minutieuse expérimentation sur l'animal, grâce à laquelle on aura pu, entre autre, démontrer son innocuité. Les résultats de cette observation préalable, s'ils sont favorables, permettront de passer à l'étape suivante qui est l'application à l'homme de cette nouvelle substance, car en effet on ne peut pas extrapoler sans autre le comportement d'un médicament à partir des seules expériences animales. Mais ce que l'on sait, c'est que «ce médicament n'est théoriquement pas dangereux» ainsi que tient à le préciser le professeur Milliez, qui insiste sur le fait que le médicament à tester est censé être supérieur et plus efficace que ceux utilisés précédemment. Dans l'évaluation des résultats thérapeutiques, il ne saurait être question de ne se baser que sur des observations unilatérales. Des points de comparaison sont indispensables. Pour ce faire, plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre. Les malades à traiter seront répartis au hasard en un minimum de deux groupes, ils seront «randomisés» pour utiliser un synonyme, anglicisme d'usage courant. Chaque groupe comprendra le même nombre de patients, dont les différents paramètres, âge, sexe, race, poids, etc., seront comparables.

L'un des deux groupes recevra le médicament à étudier, le deuxième, qui est le groupe témoin, recevra soit le

médicament classiquement utilisé dans cette catégorie de malades, soit un placebo. Celui-ci est un faux médicament, une substance neutre à laquelle on aura donné exactement le même aspect que le médicament soumis à l'investigation clinique. Ainsi un œil non averti ne pourra pas distinguer le vrai du faux. Ce qui veut dire que ni le malade, ni le médecin qui distribue le médicament ne pourront deviner s'il s'agit de la substance active ou du placebo. A la fin de cette procédure, l'étude des dossiers ainsi patiemment constitués, permettra de déterminer l'efficacité du médicament en question. Cette méthode est désignée sous l'appellation d'essai en double aveugle ou à double insu, puisque les protagonistes restent tous deux dans l'ignorance quant à la répartition du placebo ou du médicament.

Si l'on raisonne logiquement, on devrait s'attendre à des résultats positifs dans le groupe qui a reçu la substance active et à des résultats négatifs dans le groupe témoin, le groupe placebo. Or, dans ces groupes témoins, force est de constater un pourcentage parfois même important de succès thérapeutiques. Est-ce à dire que le placebo a eu une action pharmacodynamique favorable? S'agissant

d'une substance neutre, cette hypothèse doit être écartée. Des facteurs psychologiques et psychiques déterminants peuvent seuls expliquer ces résultats déconcertants, obtenus il faut le souligner non seulement en cas de troubles fonctionnels, mais également lorsqu'il s'agit de maladies incontestablement organiques. C'est l'effet placebo: effet de nature essentiellement psychosomatique, dont on doit tenir compte si l'on veut évaluer correctement l'effet d'une thérapeutique. C'est ainsi que l'on a vu des placebos apporter un soulagement appréciable à des patients souffrant de douleurs d'origine cancéreuse.

Au cours d'une étude effectuée dans plusieurs centres hospitaliers en Suisse et en Allemagne lors du lancement d'un nouveau médicament contre l'ulcère duodénal, on a pu constater des résultats aussi favorables dans le groupe témoin que dans l'autre, et cela dans un pourcentage aussi élevé que le 60% des cas, alors qu'aux USA ce même pourcentage ne dépassait pas le 20%. On n'a aucune explication valable pour cette différence. Ce sont les mystères de l'effet placebo.

En conclusion, l'effet placebo est loin d'être un facteur négligeable dans nos succès thérapeutiques. Il est également renforcé par la conviction du médecin dispensateur du médicament. Cette constatation doit inciter à la plus grande prudence lors de l'appréciation d'un traitement quelconque. L'influence du mage, la foi aveugle font souvent des miracles en médecine comme ailleurs. Médecine officielle ou pratiques des innombrables médecines parallèles, l'esprit critique ne doit jamais perdre ses droits. Dr M. M.

